

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI VALEURS SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001
Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 25 Octobre 1993

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 avril 2009

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2008 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008, en prend acte dans son intégralité, et approuve la convention de dépositaire établie par la société avec Attijari Bank et la convention de gestion établie avec Attijari Intermédiation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice de 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Somme distribuable exercice 2008	162 921,662
Réintégration report exercice 2007	51,504

Total somme distribuable	162 973,166
Bénéfice à distribuer	162 905,424
Report à nouveau 2008	67,742

Total	3 962 165,261

Elle décide en conséquence de fixer le montant de dividendes pour l'exercice 2008 à 1,496 dinars net par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'Attijari Bank à compter du **vendredi 29 mai 2009**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la nomination en qualité d'administrateurs de la société pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2011, les membres suivants:

- Mr. Héli SAIHI,
- Mr. Hichem BEN JEBARA,
- Mr. Béchir ZAYEN,
- Mr. Samir AMOR,
- Mr. Abdelaziz DAHMANI représentant STIVEL

- Mme. Leila BEN KHEMIS BELHEDI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination du **Cabinet « FMBZ KPMG- TUNISIE »** en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2011.

Le commissaire aux comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.